



**LES ENJEUX DU RENOUVELLEMENT DES DEUX  
COMPOSANTES DE LA DISSUASION NUCLÉAIRE**

Par Jean-Samuel de BOISSIEU,

Responsable du comité industrie de défense des Jeunes IHEDN



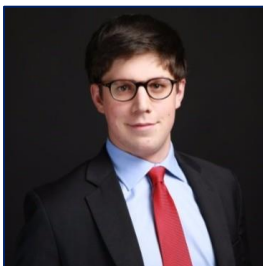
**LES JEUNES  
IHEDN**

## À PROPOS DE L'ARTICLE

« Dans dix ans, nous aurons de quoi tuer 80 millions de Russes. Eh bien, je crois qu'on n'attaque pas volontiers des gens qui ont de quoi tuer 80 millions de Russes, même si on a soi-même de quoi tuer 800 millions de Français, à supposer qu'il y eût 800 millions de Français ». C'est par ces mots célèbres, dictés par le général de Gaulle au travers d'une directive présidentielle, que la France affiche le 16 décembre 1961 son ambition de maîtriser et posséder au plus vite la bombe H. Si cela sera chose faite moins de dix ans plus tard, la portée de ces mots dépasse très largement la maîtrise d'une simple technologie. A elle seule, cette formule résume l'esprit même de la dissuasion nucléaire : l'assurance d'un équilibre mondial entre les puissances et, pour qui la détient, l'assurance de protéger ses intérêts vitaux.

Ainsi, cela fait près de 60 ans que la France dispose d'un arsenal nucléaire, clé de voûte de sa protection et de sa présence sur la scène internationale. Véritable fierté pour le pays, la dissuasion nucléaire est toutefois à l'aube d'une ère nouvelle. Face à l'amélioration des équipements et des systèmes de défense adverses, nos moyens doivent évoluer pour faire face aux défis d'une dissuasion adaptée aux contraintes du XXIème siècle. Pour cela, la modernisation de notre force de dissuasion va devoir relever de nombreux défis au cours des années à venir. Ces défis sont à la fois d'ordre technologique, financier et politique.

## À PROPOS DE L'AUTEUR



**Jean-Samuel de BOISSIEU** est responsable du comité industrie de défense des Jeunes de l'IHEDN.

**in**

*Ce texte n'engage que la responsabilité de l'auteur. Les idées ou opinions émises ne peuvent en aucun cas être considérées comme l'expression d'une position officielle de l'association.*

*Crédits de la photo de couverture : [marine nationale](#).*

## Les défis technologiques

Les défis technologiques concernent aussi bien la composante aéroportée que la composante océanique.

### Les défis de la composante aéroportée

En ce qui concerne la composante aéroportée, une modernisation s'impose pour le vecteur qui équipe actuellement les Rafale des forces aériennes stratégiques (FAS) de Saint-Dizier, l'ASMPA (air-sol moyenne portée amélioré) du missilier MBDA. Son successeur, l'ASN4G (air-sol nucléaire de quatrième génération), est déjà à l'étude depuis plusieurs années. L'industriel, en lien très étroit avec l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (Onera), étudie deux pistes pour son nouveau vecteur : la furtivité et l'hypervélocité. Lors d'un colloque à l'École Militaire en 2014, Jean-Yves Le Drian, alors ministre de la défense, parlait déjà de ces études en ces termes : « des conceptions audacieuses, ayant recours par exemple aux technologies de la furtivité ou de l'hypervélocité, à la pointe de la technologie, seront explorées <sup>1</sup> ».

En effet, les deux options sont parallèlement étudiées grâce à deux plans d'études amont (PEA) distincts<sup>2</sup>. La furtivité, objet du PEA Camosis, est étudiée par l'Onera. Même si ces études mettent l'accent sur la furtivité, le missile volerait à vitesse supersonique entre 4000 et 5000 kilomètres par heure, ce qui doublerait les performances actuelles de l'ASMPA. L'autre PEA, Prométhée, porte sur un missile hypervélocité et est mené par MBDA. Ce missile, nous y reviendrons, pourrait être quatre fois plus rapide que l'ASMPA<sup>3</sup>.

Qu'en est-il exactement ? Furtivité ou hypervélocité ? Comme tous les sujets qui touchent à la dissuasion nucléaire, les commentaires sont rares et les acteurs concernés peu prompts à livrer les détails des développements et des essais réalisés. Il semblerait toutefois que l'hypervélocité obtienne les faveurs de nos armées, bien qu'il convient de rester prudent sur ce point. Le

<sup>1</sup> Discours de clôture de M. Jean-Yves Le Drian, ministre de la défense, colloque intitulé « 50 ans de dissuasion nucléaire : exigences et pertinence au 21<sup>ème</sup> siècle », École Militaire, Paris, 20 novembre 2014

<sup>2</sup> Steuer Guillaume, « Quel missile nucléaire français pour 2035 ? », *Air & Cosmos*, publié le 21 août 2012, consulté le 24 septembre 2019

<sup>3</sup> Les caractéristiques techniques de l'ASMPA sont classifiées. Les données mentionnées dans le présent article sont à considérer comme un ordre de grandeur communément admis.

général Mercier, ancien chef d'état-major de l'armée de l'air (CEMAA), disait à l'occasion d'une audition sur la dissuasion nucléaire à l'Assemblée nationale en 2014 que, des deux options évoquées, « c'est cette seconde solution (l'hypervélocité) qui a ma faveur ». Le CEMAA faisait alors valoir que la plupart des puissances étrangères étudiaient cette option et qu'il était impossible pour la France de ne pas en faire autant, d'autant que notre pays « jouit d'une avance incontestable en matière de statoréacteur »<sup>4</sup>.

Il faut se rendre compte de la prouesse que représenterait le développement d'un tel vecteur. L'objectif est en effet capable d'atteindre Mach 7 ou 8, soit environ 9000 km/h<sup>5</sup>. Comment une défense ennemie serait-elle capable d'arrêter un missile capable de parcourir 2,5 kilomètres en une seconde ? A l'heure actuelle, personne ne pourrait réaliser un tel exploit. Doter la France d'une telle capacité de pénétration, ce serait assurer à la dissuasion une crédibilité renouvelée et sans commune mesure bien que le défi reste de taille. L'ASN4G, pour son développement, nécessite en effet de faire appel à de multiples domaines d'expertises. L'Onera, évoquant dans son Rapport stratégique 2015-2025 son action dans le « développement d'armes furtives et hypervéloces », insiste sur ce point. Est ainsi souligné qu'un « très grand nombre de disciplines sont mises en jeu, telles que l'aérodynamisme, la propulsion, l'architecture du vecteur, son contrôle et son pilotage ». En d'autres termes, le projet nécessite de mettre en relation et de coordonner de très nombreux acteurs sachant que le nouveau vecteur doit être opérationnel à horizon 2035<sup>6</sup>.

Par voie de conséquence, la modernisation des têtes nucléaires qui équiperont ce nouveau vecteur doivent elles aussi être modernisées. Le général Patrick Charaix, alors commandant des FAS, résumait ainsi cette nécessité : « Il faut donc engager un véritable travail, avec le CEA, avec MBDA, de recherche technologique sur notamment la résistance des matériaux et les propulseurs <sup>7</sup> ». En clair, la tête nucléaire aéroportée du futur devra être capable de supporter la vitesse et l'ensemble des contraintes physiques inhérentes à un vecteur hypervéloce.

---

<sup>4</sup> Audition du général Denis Mercier, chef d'état-major de l'armée de l'air, et du général Patrick Charaix, commandant des forces aériennes stratégiques, sur la dissuasion nucléaire, commission de la défense nationale et des forces armées, Assemblée nationale, 15 avril 2014, p.9

<sup>5</sup> Tran Pierre, « Onera explore Mach-8 Missile Engine Technology », *defensenews.com*, publié le 17 octobre 2015, consulté le 24 septembre 2019

<sup>6</sup> Lagneau Laurent, « Les défis technologiques posés par l'ASN4G, le futur missile des Forces aériennes stratégiques », *opex360.com*, publié le 18 avril 2016, consulté le 24 septembre 2019»

<sup>7</sup> Audition du général Denis Mercier, chef d'état-major de l'armée de l'air, et du général Patrick Charaix, commandant des forces aériennes stratégiques, sur la dissuasion nucléaire, commission de la défense nationale et des forces armées, Assemblée nationale, 15 avril 2014, p.15

Outre le vecteur et les têtes nucléaires qui l'équipent, une autre problématique se pose au sujet des appareils qui interviennent au service des FAS. Le problème est simple : quel sera le futur porteur ? Pour l'heure, le Rafale est indissociable de la force de dissuasion et il est inconcevable qu'il en soit autrement au cours des années à venir. Les futurs standards F3-R et F4 assureront la mission de dissuasion comme le font actuellement les Rafale qui équipent les escadrons de Saint-Dizier. Qu'en sera-t-il pour l'ASN4G ? Nouvelle plateforme, Rafale substantiellement amélioré, ou Rafale en « configuration actuelle » ? La question reste ouverte. Eric Trappier, PDG de Dassault Aviation, disait ainsi devant la commission de défense de l'Assemblée nationale : « Très certainement, ce porteur sera un avion de combat. Très certainement, ce sera le Rafale. Mais est-ce que ce sera un Rafale amélioré ou pas, la question est posée entre les services, les militaires et nous <sup>8</sup> ». Les études en cours lèveront le voile sur le compromis à choisir entre vecteur et porteur. En tout état de cause, la question d'un porteur sans pilote semble être écartée. Dans l'imaginaire collectif et pour l'opinion publique, il semble pour l'heure inconcevable que les têtes nucléaires soient embarquées sur un avion de combat sans pilote.

Enfin, la modernisation de la composante aéroportée concerne également les avions ravitailleurs chargés d'assurer la projection de nos forces aériennes, elle aussi garante de la crédibilité de notre dissuasion. Face au vieillissement des 3 KC-135RG et des 11 C-135FR qui composent la flotte de ravitaillement de l'armée de l'air, 12 A330-MRTT ont été commandés<sup>9</sup> et la première livraison a eu lieu sur la base aérienne d'Istres en octobre 2018. Le bond en avant est énorme, dans la mesure où le MRTT permettra d'emporter trois fois plus de carburant que ses prédécesseurs (50 tonnes contre 17), avec une autonomie de 4h30 sur zone à 2000 kilomètres<sup>10</sup>. Pour rappel, le premier C135 est entré en service en février 1964 et la flotte commence à connaître des avaries. Il était donc nécessaire que la capacité de projection aéroportée de la France soit renouvelée dans son intégralité. D'ailleurs, en 2017, le général André Lanata, alors chef d'état-major de l'armée de l'air, disait de la flotte de C-135 que « nous ne sommes plus en mesure de prévoir et de maîtriser les conséquences de son vieillissement sur les enjeux essentiels de la dissuasion, de projection de puissance ou de

<sup>8</sup> Audition de Eric Trappier, président directeur général de Dassault Aviation, commission de la défense – auditions sur le projet de loi de programmation militaire, Assemblée nationale, 28 février 2018

<sup>9</sup> Douze appareils ont pour le moment été commandés. La cible a été augmentée à quinze appareils dans la LPM 2019-2025.

<sup>10</sup> « MRTT Phénix », *defense.gouv.fr*, mis à jour le 09/11/2018, consulté le 13 novembre 2018 (la page a depuis été modifiée).

mobilité stratégique <sup>11</sup>». Pour preuve, le 16 janvier 2017, deux Rafale ont dû interrompre leur mission de renseignement du fait de l'avarie technique d'un C135, contraignant les trois appareils à se poser d'urgence sur l'aéroport international de Malte. Avec le remplacement de toute la chaîne de ravitaillement, c'est la capacité des Rafale à se projeter n'importe où qui est renouvelée et, a fortiori, c'est toute la composante aéroportée de la dissuasion qui retrouve sa crédibilité.

## Les défis de la composante océanique

La composante océanique est également dans l'obligation de moderniser ses moyens. Cette modernisation concerne principalement les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) et les missiles balistiques qui équipent ces derniers.

La flotte française est actuellement composée de 4 SNLE : le Triomphant, le Téméraire, le Vigilant et le Terrible. Ils ont respectivement été mis en service actif en 1997, 1999, 2004 et 2010<sup>12</sup>. En d'autres termes, le renouvellement de la flotte approche puisque le 1<sup>er</sup> SNLE de type Le Triomphant a déjà 20 ans de service. La durée de vie d'un sous-marin type Triomphant étant d'environ 35 ans, le sous-marin du même nom devrait être retiré du service vers 2029-2030<sup>13</sup>.

Sachant que l'on estime à dix ans la construction d'un bâtiment de ce type<sup>14</sup>, le chantier débutera au cours de la prochaine décennie. Quels sont les défis qui attendent Naval Group et ses sous-traitants ? L'industriel possède désormais une solide expérience dans la conduite de tels programmes mais la DGA et la marine nationale ont des exigences très élevées concernant le nouveau standard de SNLE. Le cahier des charges met ainsi l'accent sur la discrétion acoustique et la détection sonar des nouveaux bâtiments<sup>15</sup>. Il convient dès lors de doter les SNLE de troisième génération des meilleures technologies pour assurer leur discrétion et, en conséquence, leur invulnérabilité.

<sup>11</sup> Cité in Lagneau Laurent, « La ministre des armées confirme l'accélération des livraisons d'avions ravitailleurs A330 MRTT Phénix », *opex360.com*, publié le 20/09/2018, consulté le 24 septembre 2019

<sup>12</sup> « Les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins », *defense.gouv.fr*, en ligne, modifié le 06 janvier 2012, consulté le 24 septembre 2019

<sup>13</sup> « SNLE de troisième génération (SNLE 3G) », *globalsecurity.org*, publié le 30 mai 2016, consulté le 24 septembre 2019

<sup>14</sup> Groizeleau Vincent, « Dissuasion, 45 ans de patrouilles pour les SNLE français », *meretmarine.com*, publié le 27 mars 2017, consulté le 15 août 2019

<sup>15</sup> Idem

Dernière question en suspens : la détection des réacteurs nucléaires. De récentes recherches ont montré qu'il était désormais possible de détecter les milliards de particules émises par les réacteurs des sous-marins : les antineutrinos<sup>16</sup>. En plus haut lieu, on s'inquiète de la détection de nos sous-marins en conditions tactiques. La composante océanique, censée être indétectable et capable de frapper n'importe quel point du globe à tout instant, perdrait son invulnérabilité. Pour le moment le déploiement d'une unité capable de détecter nos sous-marins n'est que pure hypothèse mais à l'avenir des solutions devront sans doute être étudiées pour faire face à cette menace.

Outre les SNLE, le renouvellement de la composante océanique passe également par l'amélioration du missile M51. Sa deuxième version, le M51-2, équipe désormais tous nos SNLE depuis que le dernier SNLE qui n'en disposait pas jusqu'alors, Le Téméraire, est sorti « d'indisponibilité pour entretien et réparations » (IPER) en juillet dernier en bénéficiant d'une adaptation au M51-2. Son évolution, le M51-3, doit être livré en 2025 et répond à un double besoin : l'augmentation de la portée et l'amélioration de ses capacités de pénétration des lignes de défense. C'est cette version qui équipera les SNLE de troisième génération, avant l'arrivée d'un M51-4.

## Derrière les défis technologiques, le défi des compétences

Outre la nécessité d'effectuer cette modernisation pour assurer la crédibilité et la continuité de nos moyens de dissuasion, c'est la question des compétences humaines, celles qui opèrent cette modernisation, qui est en jeu. En effet, toutes ces opérations nécessitent l'action d'experts et d'ingénieurs aux compétences très recherchées. Décaler les programmes évoqués précédemment, c'est prendre le risque de ne plus trouver les profils capables de les réaliser quand il s'agira de les mener à bien. L'ancien PDG de NavalGroup, Patrick Boissier, établit le constat clair selon lequel ces compétences sont « longues à acquérir, rapides à perdre et impossibles à récupérer »<sup>17</sup>.

Développer et préserver les filières et les compétences techniques associées, tel est donc, aussi, le défi du renouvellement des deux composantes de la dissuasion. Les députés Jean-Jacques Bridey et Jacques Lamblin, dans leur rapport sur les enjeux industriels et technologiques du renouvellement des moyens de la dissuasion nucléaire, évoquent également cette nécessité. Selon leurs termes, « nombre d'entreprises, souvent des PME, sont en difficulté

<sup>16</sup> Guisnel Jean, « Les sous-marins nucléaires ne pourront plus se cacher », *Le Point*, publié le 27 mai 2014, consulté le 24 septembre 2019

<sup>17</sup> Cité in Merchet Jean-Dominique, « Dissuasion nucléaire : le futur hôte de l'Élysée est au pied d'un mur financier », *L'Opinion*, publié le 22 décembre 2016, consulté le 24 septembre 2019

sur plusieurs points : sécurité de l’approvisionnement, robustesse financière, permanence de l’activité défense, maintien des compétences »<sup>18</sup>. Derrière la question technologique se pose donc bien la question de la rareté des profils.

Pour la France, il s’agit de ne pas reproduire les erreurs commises par la Grande Bretagne. Pendant de nombreuses années, la Royal Navy n’a pas commandé de sous-marin à cause des attermolements de sa classe politique. Du fait de la perte de compétences qui suivit, le programme de livraison des sous-marins nucléaires d’attaques de classe Astute connut d’importants retards. Il en va de même pour la construction des SNLE de classe Dreadnought qui visent à remplacer ceux de classe Vanguard à horizon 2028. Aujourd’hui, BAE Systems Maritime – Submarines, l’industriel responsable de ces programmes, déploie des trésors d’énergie pour retrouver des compétences autrefois acquises. D’ailleurs, l’industriel britannique fût contraint de faire appel à Naval Group pour la fourniture de certains équipements<sup>19</sup>.

## Les défis financiers

S’ils sont d’abord technologiques, les défis qui attendent la modernisation de notre force de dissuasion sont aussi financiers. Afin de conduire les programmes de modernisation évoqués, le budget alloué à la dissuasion nucléaire est dans l’obligation d’être augmenté de façon significative. Selon l’ancien délégué général pour l’armement Laurent Collet-Billon, il doit s’établir à 6 milliards d’euros à horizon 2030<sup>20</sup>. En d’autres termes, il s’agit de doubler les crédits actuellement alloués à la dissuasion.

En effet, dans la Loi de Programmation Militaire (LPM) 2014-2019, ce budget s’établit à 3,5 milliards d’euros par an. Porter ce budget à 6 milliards d’euros sonnerait une véritable révolution dans le monde de la défense à une période où les crédits alloués aux dépenses militaires sont constamment rabotés par Bercy. L’annulation en 2017 de 850 millions d’euros de crédits dédiés aux opérations extérieures en fût le parfait exemple.

Toutefois, cette augmentation est tout autant révolutionnaire que nécessaire. En effet, la France fait face à une situation exceptionnelle. Comme constaté, les jalons des différents chantiers de modernisation se profilent de manière simultanée. ASN4G en 2035, SNLE 3G en

<sup>18</sup> Cités in Lagneau Laurent, « La modernisation de la dissuasion nucléaire française devra faire face à au moins trois enjeux », sur opex360.com, en ligne, publié le 20/12/2016, consulté le 2 septembre 2019.

<sup>19</sup> « BAE Systems et DCNS coopèrent pour les sous-marins Astute », *naval-group.com*, publié le 10/09/2013, consulté le 24 septembre 2019

<sup>20</sup> Pfilmin Edouard, « Dissuasion nucléaire : de lourdes questions en suspens », *Le Monde*, publié le 26 septembre 2016, consulté le 24 septembre 2019



2030, têtes nucléaires du futur vers 2040, remplacement du porte-avion Charles-de-Gaulle en 2041, ..., c'est d'un même front qu'il faut mener tous ces programmes. C'est donc bien la nécessité de mener en parallèle les chantiers et les plans d'études amont qui fait que, dès aujourd'hui, le budget de la dissuasion doit augmenter.

Le constat étant posé, il faut répondre à une seconde problématique : comment cette augmentation budgétaire doit-elle se dérouler ? Pour qu'aucun projet ne prenne de retard, le budget de la dissuasion doit monter en puissance au cours de l'actuel quinquennat pour atteindre son rythme de croisière entre 2022 et 2027. Promulguée le 13 juillet 2018, la loi de programmation militaire 2019-2025 semble aller en ce sens puisqu'elle porte l'effort financier au profit de la dissuasion à 23 milliards d'euros sur la période 2019-2023. Reste à savoir si les chantiers seront enclenchés à temps comme prévu. Pour l'heure, la volonté de l'Elysée semble affirmée puisque le Président de la République, lors de son premier grand discours sur les affaires militaires, le 19 janvier 2018, prononçait les mots suivants : « Je lancerai, au cours de ce quinquennat, les travaux de renouvellement de nos deux composantes, dont la complémentarité ne fait pas de doute : la force océanique qui, par la permanence à la mer, nous protège de toute surprise stratégique, et la composante aérienne qui, par sa démonstrativité, fait partie du dialogue de la dissuasion ».

Si les bases sont donc établies, l'avenir pourrait néanmoins s'avérer plus complexe. La crise sociale que traverse actuellement la France et les annonces gouvernementales qui s'en sont suivies pèseront très lourd sur les dépenses de l'Etat. S'il est pour l'heure difficile d'annoncer un chiffre précis, il est déjà su et entendu que les différents ministères seront sollicités pour participer à l'effort de guerre ... La ministre des Armées, Madame Florence Parly, l'a d'ailleurs énoncé à demi-mot dès le lendemain de l'allocution présidentielle : « le budget des armées pourrait être réduit pour participer aux efforts budgétaires requis »<sup>21</sup>.

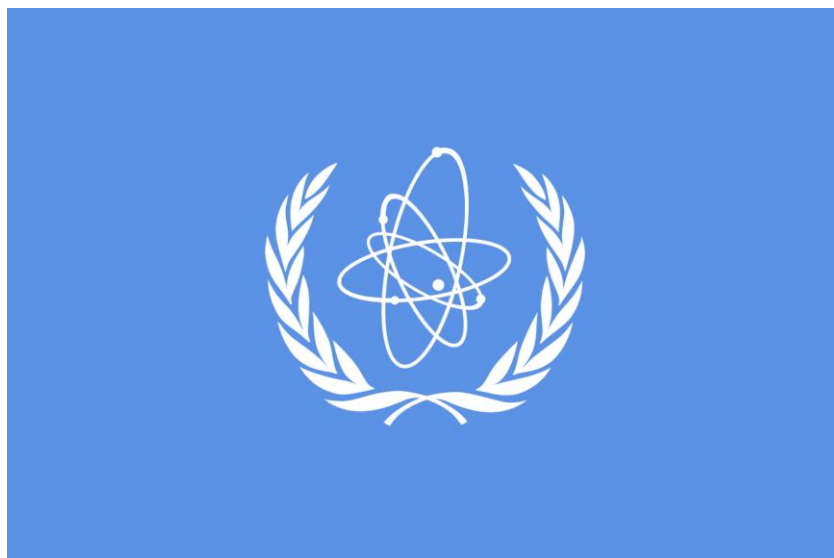
L'autre enjeu financier concerne la façon dont s'articulera cette augmentation budgétaire par rapport aux moyens alloués à la défense conventionnelle. Les moyens de la défense conventionnelle seront-ils sacrifiés sur l'autel de la dissuasion ? L'armée française, déployée aux quatre coins du monde, verra-t-elle sa capacité d'action encore plus contrainte qu'elle ne l'est actuellement ? Cette éventualité serait désastreuse pour nos forces, tant les moyens capacitaires qui leur sont dédiés sont déjà sous-dimensionnés. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la modernisation de notre force de frappe nucléaire suscite une véritable inquiétude

---

<sup>21</sup> Citée in Wolf Fabrice, « Face à la crise, que faire pour sauver la LPM 2019-2025 », *analysedefense.fr*, publié le 10 décembre 2018, consulté le 24 septembre 2019.

chez une partie de la classe militaire. Il est donc indispensable que la modernisation de notre dissuasion soit pensée de manière autonome, sans conséquence sur la défense conventionnelle. Les marches de l'escalier sont hautes mais la France n'a pas d'autre choix si elle souhaite qu'aucune de ses forces, qu'elle soit nucléaire ou conventionnelle, ne soit privilégiée au dépend de l'autre.

Ainsi, comme le demandait l'ancien chef d'état-major des armées Pierre de Villiers en décembre 2016, il est indispensable que le budget de la défense atteigne 2 % de notre PIB avant la fin de l'actuel quinquennat. Atteindre ce seuil porterait le budget des dépenses militaires de 32,7 milliards d'euros pour l'année 2017 à 41 milliards d'euros, et ce dès 2020<sup>22</sup>. Pour l'ancien CEMA, un des objectifs est bien « d'assurer l'indispensable crédibilité de la dissuasion nucléaire par le renouvellement de ses deux composantes, océanique et aérienne ». Procéder ainsi permettrait la modernisation des moyens de la dissuasion sans pour autant sacrifier la défense conventionnelle<sup>23</sup>. Au contraire, celle-ci verrait également ses moyens augmentés. Cependant, l'ancien CEMA insiste aussi sur le fait qu'aucune autre solution n'est possible et que « différer cette décision acterait un véritable renoncement », en particulier en matière nucléaire. Le général Vincent Desportes, lors d'une interview donnée au *Monde*, n'affirme pas autre chose lorsqu'il dit que « si on a pas ce courage politique, le prochain gouvernement devra faire des choix sur le nucléaire ou sur le conventionnel ». Le compte à rebours est donc lancé... Reste à savoir si la France se montrera à la hauteur de ses ambitions militaires et stratégiques.

DRAPEAU DE L'AIEA ([WIKIPEDIA](#))

---

<sup>22</sup> Idem

<sup>23</sup> Pfilmin Edouard, « Dissuasion nucléaire : de lourdes questions en suspens », cf supra

## Les défis politiques

### Une modernisation difficile à justifier sur le plan national et international

Sur le plan politique, le renouvellement de la force de dissuasion est d'autant plus difficile que celle-ci fait moins consensus qu'il y a quelques années. L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit de convaincre l'opinion publique d'une augmentation des moyens financiers alloués à la dissuasion. A l'heure des restrictions budgétaires, d'un climat social particulièrement tendu et d'un doute grandissant quant à la nécessité d'une force de frappe atomique, l'équation est complexe.

Cependant, la difficulté ne se pose pas uniquement vis-à-vis de l'opinion publique. Au niveau international, la France doit garder la crédibilité de la parole donnée alors que celle-ci s'est engagée dans de multiples démarches visant à la non-prolifération nucléaire mondiale. En effet, comme 196 autres pays, la France est signataire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Or, comme le rappelle le dernier rapport d'information du Sénat sur la « modernisation de la dissuasion nucléaire », le TNP repose sur trois piliers : la non-prolifération, le désarmement et les usages pacifiques de l'énergie nucléaire<sup>24</sup>. La légitimité d'un pays à demander l'arrêt de programmes à vocation nucléaire pourrait paraître bien faible quand, dans le même temps, ce même pays entreprend des mesures qui visent à moderniser sa force de frappe nucléaire.

Toutefois ces considérations politiques, qu'elles soient d'ordre national ou international, peuvent être contestées aisément.

D'une part, aucune considération budgétaire ne saurait justifier la mise à mal de la défense de la nation. La dissuasion nucléaire est le socle de notre indépendance stratégique et un pilier majeur de la position française sur la scène internationale. Si demain la France renonce à ce qui fait sa force depuis 60 ans, notre pays deviendrait un territoire de seconde zone incapable de servir ses ambitions et, pire encore, serait militairement tributaire des autres nations.

---

<sup>24</sup> Pintat Xavier, Lorgeoux Jeanny, Rapport d'information sur la modernisation de la dissuasion nucléaire, Sénat, 23 mai 2017

Cela est d'autant plus vrai que la France réussit la prouesse de se doter de l'état de l'art en matière de nucléaire militaire avec un budget associé infime par rapport aux autres puissances nucléaires. Il est donc faux d'affirmer, comparé au reste du monde, que la dissuasion nucléaire française coûte cher au contribuable.

D'autre part, sur le plan international, la lutte contre la non-prolifération n'est absolument pas incompatible avec la modernisation de nos deux composantes. En effet, c'est bien la question de la modernisation de nos moyens qui est en jeu et non l'extension du parc nucléaire actuel. La France est donc parfaitement légitime dans ses actions de non-prolifération, d'autant qu'elle a déjà énormément œuvré dans ce domaine.

## **La France reste une figure de proue en matière d'initiatives pour le désarmement nucléaire**

Les actions de la France en matière de désarmement nucléaire n'ont sans doute pas été saluées à leur juste valeur au cours des dernières années. La France a en effet entrepris de réels efforts, devenant un véritable exemple pour l'ensemble des pays dotés de l'arme atomique. Ces efforts ont été particulièrement intenses entre le milieu des années 1990 et 2008. Tout commença avec le démantèlement du site nucléaire du plateau d'Albion, dont la fermeture a été annoncée par le président Chirac le 22 février 1996<sup>25</sup>. Le 16 septembre de la même année, dernier jour d'alerte opérationnelle pour le plateau, la France renonçait définitivement à sa composante sol-sol. A la fin des années 90, la France franchit une étape supplémentaire avec le passage d'une force océanique stratégique (FOST) composée de 4 SNLE et non plus 6 comme cela était initialement envisagé. Enfin, le 21 mars 2008, le président Sarkozy annonce la réduction d'un tiers des forces aériennes stratégiques, avec le passage de 3 à 2 escadrons<sup>26</sup>. Au cours des récentes années, le message de la France est donc sans appel : tout a été mis en œuvre pour procéder à un désarmement nucléaire, raisonné certes, mais bien réel.

<sup>25</sup> « Le démantèlement de la composante sol-sol », *francetnp.gov.fr*, consulté le 24 septembre 2019

<sup>26</sup> Le passage à deux escadrons n'a été effectif qu'à l'été 2011.

## L'avenir est entre nos mains

La France se montrera-t-elle à la hauteur ? Saura-t-elle faire face à ce défi sans pareil ? Depuis près de 60 ans, notre pays est une place forte dans le concert des nations. La question est donc de savoir si nous saurons la préserver.

Il convient néanmoins d'être très clair sur ce qu'est la dissuasion. L'arme nucléaire n'est pas une fin en soi. D'un point technologique et plus que tout autre système d'arme, la Bombe est dévastatrice et son utilisation serait une catastrophe mondiale. Cependant et c'est ce qui fait tout son paradoxe, s'en doter permet de maintenir pour la France une paix durable même si nous faisons face à des nations bien mieux pourvues que la nôtre. Derrière la question des défis que la France s'apprête à relever et au-delà de la défense de ses simples intérêts, c'est bien la sécurité de la nation qui est au cœur du débat.

*« J'ai parfois la curieuse impression que le potentiel d'anéantissement de ces instruments pourra apporter à l'humanité une sécurité absolument imprévisible. Lorsque les progrès des armes de destruction permettront à tout le monde de tuer tout le monde, personne n'aura plus envie de tuer personne »<sup>27</sup>.*

Winston Churchill

---

<sup>27</sup> Cité in Kersaudy François, Winston Churchill, Paris, Tallandier, p.612.



LES JEUNES  
IHEDN

[publication@jeunes-ihedn.org](mailto:publication@jeunes-ihedn.org)